



Projet

Avenant n°1

à la convention de financement  
au musée Toulouse-Lautrec  
Année 2021

**Entre**

La ville d'Albi, représentée par son maire, madame Stéphanie Guiraud-Chaumeil, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2021,

d'une part,

et

Le musée Toulouse-Lautrec, représenté par le président du conseil d'administration ou par la personne qu'il aura désignée pour le représenter,

d'autre part,

Préambule :

*Le musée Toulouse-Lautrec installé au cœur de la Cité épiscopale dans le palais de la Berbie, est un élément majeur du patrimoine de la ville et donc, de son attractivité. Les travaux de restructuration achevés en 2012, ont permis de le positionner parmi les grands musées de France.*

*En bénéficiant d'une nouvelle muséographie et d'espaces entièrement revisités, le musée « réinventé » offre un cadre exceptionnel permettant d'exposer davantage d'œuvres du peintre albigeois Toulouse-Lautrec tout en s'ouvrant à d'autres artistes.*

*Le musée Toulouse-Lautrec programme ainsi chaque année diverses expositions temporaires d'envergure. Dès sa réouverture le 19 mai 2021, le musée Toulouse-Lautrec a accueilli une exposition temporaire intitulée « Montmartre fin de siècle, collection Weisman et Michel » qui a rencontré un vif succès et a ainsi été prolongée jusqu'au 19 septembre.*

*La situation de crise sanitaire liée au Covid19 a contraint le musée à fermer ses portes suite à une deuxième période de confinement mise en application à partir du 30 octobre 2020 jusqu'au 19 mai 2021 entraînant ainsi une forte chute de fréquentation. Cette fréquentation qui dépend pour 45 % du tourisme international accuse ainsi une baisse de 46 % sur la même période entre 2019 et 2021.*

*Il est en outre à relever que les mois d'avril et mai sont des mois de forte fréquentation pour le musée, on pouvait noter en 2019 un total de plus de 41 500 entrées sur ces 2 mois contre 2 615 en 2021. Cette forte baisse a réduit considérablement les ressources propres de la structure (-43 % par rapport à 2019) et sa capacité à faire face aux charges fixes, aux premiers rangs desquelles figurent les frais de personnels, qui représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement annuel (1,1 M € pour un budget d'environ 2 M €).*

*Il s'agit d'une charge particulièrement lourde pour la structure, qui n'a pu recourir au chômage partiel durant le confinement, en raison du statut « d'agents territoriaux mis à disposition de l'établissement public » pour les effectifs du musée.*

*De son côté, outre la subvention de fonctionnement annuelle de 455 768 €, la Ville d'Albi a inscrit à son budget 2021, voté le 14 décembre 2020, des crédits complémentaires de 150 000 € pour soutenir financièrement le musée et compenser partiellement l'impact du COVID.*

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Le montant de la subvention supplémentaire versée au musée Toulouse-Lautrec pour compenser partiellement l'impact de la crise sanitaire liée au COVID 19 s'élève à 150 000 €

**Article 2 :**

Le versement de cette subvention interviendra en une fois, avant le 31 décembre 2021.

**Article 3 :**

Le montant total versé par la ville au musée Toulouse-Lautrec au titre de l'année 2021 s'élève ainsi à 605 768 €.

Fait à Albi, le .....

en 3 exemplaires originaux

**Pour la ville d'Albi,**

**Pour le musée Toulouse-Lautrec,**

**Le Maire d'Albi**  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

**La représentante du conseil  
d'administration**  
Marie-Pierre BOUCABEILLE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021



ID : 081-218100048-20211213-21\_283-DE